

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Samedi 14 décembre 2024

Le samedi 14 décembre 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30 dans le foyer socioculturel de Montsoreau, sur la convocation qui a été adressée le 5 décembre 2024 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Mme Sophie TUBIANA.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 76 Nombre de voix : 156

Madame Sophie TUBIANA introduit la séance et invite M. Jacky MARCHAND, maire de Montsoreau à présenter sa commune.

Madame Maria LEPINE, maire de Villandry est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 18 octobre est adopté à l'unanimité.

Madame Sophie TUBIANA demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Elle explique que le Comité syndical n'est pas en mesure de délibérer, durant cette séance, sur le projet de charte car l'avis final du ministère de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique n'a pas été transmis au Parc. Cet avis est attendu en définitive pour le 19 décembre au plus tard. Elle propose que ce sujet devienne un point d'information et indique qu'il sera nécessaire d'organiser un Comité syndical dédié au vote de la charte début janvier.

Elle explique que les communes auront, après réception du courrier des Régions, quatre mois pour délibérer. Elle attire l'attention des membres du Comité syndical sur le fait que la délibération de chaque collectivité concernée est nécessaire, l'adhésion au Syndicat mixte du Parc n'étant pas reconduite de manière tacite.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1. Programme d'action 2025, dont programmation régionale

Mme Sophie TUBIANA explique que le programme d'actions est issu du travail des commissions et groupes de travail du Parc et remercie les élus engagés aux côtés du Parc.

Elle rappelle que les Régions, confrontées à des difficultés financières, procèdent à des coupes budgétaires. Si la Région Centre-Val de Loire n'a pas modifié sa contribution statutaire et le montant de sa participation au programme d'actions du Parc, la Région Pays de la Loire a baissé de 10 % en 2025 le montant de sa subvention en investissement. Cette baisse succède à celle de l'an passé, opérée par la Région Pays de la Loire sur le Contrat de Parc 2024-2026 diminuant de 10 % chaque année les subventions en fonctionnement.

La Présidente précise qu'une baisse de la dotation statutaire régionale aurait eu un impact sur le Parc plus important qu'une baisse du financement des actions. En effet, les actions qui ne pourront pas être financées en 2025 seront reportées sur la programmation régionale 2026.

Elle indique que de nombreux Parcs sont soumis à des baisses de financements et pour certains de manière beaucoup plus importante que le Parc Loire-Anjou-Touraine. Elle le regrette et souhaite que les Parcs ne subissent plus à l'avenir de baisses régulières de leurs financements régionaux.

M. Roland MARION, Conseiller régional des Pays de la Loire, complète en rappelant que l'État a annoncé un prélèvement de 5 milliards d'euros sur les recettes des collectivités locales. Les Régions sont ainsi toutes soumises à des baisses budgétaires importantes. Face à cette crise budgétaire inédite, la Région Pays de la Loire a choisi de mettre en œuvre un plan d'économie de 100 millions d'euros en privilégiant les dépenses d'investissement et en recentrant les 1,2 milliard d'euros dédiés aux dépenses de fonctionnement sur les missions régaliennes de la Région. Des choix douloureux ont dû avoir lieu, impactant notamment la culture et une partie des dépenses de fonctionnement liées à l'environnement. Il précise que les Parcs, outils essentiels de la politique régionale en faveur de la biodiversité, sont préservés et remercie le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine de participer à l'effort budgétaire en baissant de 10 % son programme d'actions.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Conseillère régionale Centre-Val de Loire, indique que la Région Centre-Val de Loire a choisi de reporter la baisse de financement de l'État de 60 millions d'euros pour l'essentiel sur les projets en investissement, en préservant les dépenses de fonctionnement. Le choix a été fait de reporter dans le temps des projets d'investissement, notamment concernant des travaux et aménagements du réseau ferroviaire.

Mme Sophie TUBIANA considère également que les Parcs sont un des outils essentiels des politiques régionales environnementales. Elle exprime ses craintes relatives au devenir du financement de la gestion de la Réserve naturelle régionale de Joreau, suite à son extension. Elle souhaite une meilleure cohérence des politiques nationales et régionales pour que les aires protégées créées avec des financements Fonds vert puissent être gérées dans la durée, via notamment des financements régionaux.

Mme Emmanuelle CREPEAU, directrice adjointe, présente le programme d'actions 2025. Elle rappelle que le programme a été élaboré en liaison directe avec les commissions et groupes de travail thématiques du Parc dans la continuité des travaux menés pour élaborer le programme à trois ans, annexé au projet de charte. Elle indique que le programme 2025 est structuré autour de cinq grands projets déclinant les quatre vocations de la charte 2024-2039, à savoir :

- sensibiliser, éduquer et mobiliser les citoyens ;
- préserver la biodiversité et restaurer les continuités écologiques ;
- encourager la transition écologique et sociétale des activités économiques ;
- s'adapter au changement climatique et coproduire les paysages de demain ;
- assurer les missions générales du Parc.

Elle indique que la présentation du programme 2025 se centrera cette année sur les actions relatives au changement climatique et à la renaturation, puis invite Mme Kathleen PINEAU, chargée de mission climat et transition, à présenter les actions qu'elle coordonne.

Cette dernière rappelle qu'en 2023 le Parc a contribué à la création d'un film documentaire réalisé par Corentin Thermes, « Les promesses de l'aube », présentant le vécu de vigneron durant une période des gels tardifs. Les rushs de ce film ont été mobilisés pour concevoir des capsules vidéo permettant de présenter différentes stratégies d'adaptation. Ces vidéos donneront lieu en 2025, à la conception et la mise en œuvre d'un outil permettant à des acteurs du bâtiment et du tourisme d'appréhender leur activité au regard du changement climatique.

En parallèle, pour accompagner les futurs professionnels, le Parc concevra un outil pédagogique pour renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les cursus de formation. L'outil sera co-construit avec les équipes pédagogiques et étudiants de BTS aménagement paysager du lycée agricole Edgard Pisani de Montreuil-Bellay.

Elle indique, pour finir, qu'un travail est mené avec le groupe de travail « adaptation au changement climatique » pour diffuser les enjeux d'adaptation dans toutes les commissions et groupes de travail du Parc.

M. Michel VERDIER, Vice-président de la Commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie » présente les projets dédiés à la renaturation, en excusant au préalable Mme Anne-Sophie ASCHER, Présidente de la commission. Il explique que les questions liées au paysage et au changement climatique sont éminemment interdépendantes. Elles invitent à penser de manière particulière la transversalité. Il constate qu'il y a quelques années on parlait de lutte contre le changement climatique et qu'aujourd'hui le terme utilisé est plus fréquemment celui d'adaptation au changement climatique. Il indique que la renaturation des espaces publics est un des angles de la politique du Parc en matière d'adaptation au changement climatique. La préoccupation majeure est ici de faire participer au maximum les habitants à élaboration et la mise en œuvre des actions. Il s'agit d'éviter d'éventuelles erreurs, de concerter et de partager des pratiques vertueuses à mettre en œuvre progressivement au travers de divers outils.

M. Michel MATTEI, chef du service « Aménagement et éco-développement » présente la carte de répartition des communes engagées dans ces démarches via la mise en place de plans Guides de renaturation et la localisation des projets de renaturation de cours d'école.

Il invite Mme Aurélie DUSCHENE, élue de la commune de Brissac-Loire-Aubance, déléguée suppléante au Comité syndical et ambassadrice, à présenter le projet mené sur la commune de Chemellier, au titre de sa fonction d'animatrice de l'association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne.

Mme Aurélie DUSCHENE explique que son association a animé, dans le cadre du programme éducatif du Parc, le projet de renaturation des cours d'école de Chemellier. Ce projet a permis de tester une démarche pour la proposer à d'autres écoles. Le projet a été mené sur trois années scolaires, mobilisant ainsi trois promotions d'élèves. Elle indique qu'il a été nécessaire de lever les inquiétudes des premiers élèves engagés qui regrettaient de ne pas pouvoir participer à tout le projet. Chaque classe a eu un rôle à jouer dans la démarche, endossant le rôle de l'architecte ou du paysagiste, jusqu'à la mise en œuvre finale des aménagements et plantations.

Elle explique qu'avec chacune des classes, une animation en forêt a été organisée afin de permettre aux enfants de vivre un moment de bien être en pleine nature et de se poser la question : comment reproduire cette atmosphère dans la cour d'école ? Ainsi, les enfants ont d'eux-mêmes proposé d'aménager des lieux de calme dans la cour en permettant des activités autres que les jeux de ballon. Le projet a permis également aux enseignants de faire de la cour d'école un support pédagogique d'apprentissage. Avec le soutien d'un paysagiste, les aménagements proposés se sont saisis directement des propositions des élèves. Elle a animé des ateliers successifs pour mettre en œuvre avec les élèves les aménagements qu'ils étaient en capacité de réaliser. Les services techniques de la commune ont apporté un soutien essentiel en réalisant les aménagements les plus importants, assurant notamment la désimperméabilisation de secteurs de la cour durant l'été.

Mme Aurélie DUSCHENE a particulièrement apprécié que cette démarche puisse s'inscrire sur la durée en respectant les besoins et idées des élèves et des enseignants. Elle indique que l'inauguration de la cour d'école et de la fresque qui a été réalisée conjointement est prévue au printemps.

M. Michel MATTEI précise que, souvent, la question de la propreté de la cour se pose, les parents ou enseignants n'appréciant pas que les enfants se salissent. Il indique qu'ici la question ne s'est pas posée. Les enseignants considèrent qu'il suffit que les enfants s'essuient les pieds à leur retour de récréation. Il constate que ce type de démarche crée un attachement des enfants à leur école, qu'ils s'y sentent mieux. Elle permet également de créer un autre lien avec les parents en les associant à la co-construction du projet et en faisant la démonstration concrète qu'il convient de s'adapter au changement climatique. Il précise que le projet est coordonné au sein du Parc par Mme Manon NEDELEC, paysagiste en liaison avec M. Matthieu CLEMOT, référent éducation. Enfin, il indique que trois écoles sont engagées en 2025 dans la démarche : Seuilly, Brion et Saint-Georges-du-Bois. Enfin il propose à Mme Juliette QUINAULT, chargée de mission renaturation, de présenter le projet « renaturation des villes et villages » financé en 2025 par l'Agence de l'eau, sur le volet études, et par les Régions dans le cadre des Contrats de Parc sur l'ingénierie.

Cette dernière rappelle que 8 communes sont engagées dans les démarches de création de plans guide de renaturation : Bourgueil, Continvoir, Faye-la-Vineuse et Thizay en Indre-et-Loire, Beaufort-en-Anjou, Brossay, Louresse-Rochemenier et Vivy en Maine-et-Loire.

M. Thomas GRIPPON, élu de Beaufort-en-Anjou, témoigne de son expérience au sein du groupe de concertation mis en place sur sa commune pour concevoir le plan guide de renaturation. Il a apprécié la possibilité donnée aux participants d'exprimer une diversité de points de vue et la richesse des démarches collectives initiées.

Mme Juliette QUINAULT détaille les étapes de mobilisation des habitants pour concevoir des plans guide de renaturation :

- élaboration d'un diagnostic partagé des vulnérabilités locales aux effets du changement climatique ;
- analyse éco paysagère permettant de repérer les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN) ;
- concertation sur le diagnostic partagé avec des habitants ;
- mise en œuvre de chantiers et aménagements ;
- rédaction du plan guide communal.

Mme Kathleen PINEAU présente les étapes d'élaboration du diagnostic de vulnérabilité :

- analyse bibliographique, mobilisant de données scientifiques ;
- réalisation d'un entretien collectif sur chacune des communes accompagnées pour récolter des témoignages et observations des effets du changement climatique sur la commune ;
- réunion de concertation pour partager de premiers éléments de diagnostic et les approfondir ;
- priorisation collective des enjeux et des actions à mener sur la commune en prenant en compte les actions déjà mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité, par la commune, par des partenaires ou les habitants eux-mêmes.

Mme Juliette QUINAULT rend compte des modalités d'élaboration du diagnostic écologique et paysager réalisé par le bureau d'étude sélectionné. Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux en présence en s'appuyant sur les observations des habitants. Elle explique qu'un autre bureau d'étude, spécialiste de la concertation, prend le relai pour permettre l'élaboration concertée de propositions en vue d'élaborer le plan guide de renaturation de la commune.

Mme Amélie THIBAUT, Conseillère municipale de Luzé, signale que sa commune travaille actuellement avec un cabinet d'architecte pour rénover et désimpermeabiliser partiellement le cœur du bourg. Elle demande si le Parc peut apporter une expertise sur les propositions réalisées pour évaluer la pertinence du projet et notamment estimer s'il est écoresponsable et s'il prend en compte les enjeux esthétiques et environnementaux.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc est au service des communes et qu'il pourra évidemment apporter une expertise à la commune de Luzé pour vérifier par exemple si les essences de végétaux choisies sont adaptées.

M. Michel MATTEI complète en précisant que la démarche menée avec les communes pour élaborer les plans guide de renaturation permet aux élus et agents de monter en compétence et de disposer de références pour avoir un regard critique et informé sur les projets d'aménagement. Il confirme que la question de l'esthétisme est essentielle et qu'elle est souvent associée à une certaine minéralité des centres-bourgs. La végétalisation questionne en effet l'intégrité paysagère des bourgs. Est-elle remise en cause par la végétalisation ? Est-ce d'ailleurs une remise en cause ou une évolution ?

Mme Sophie TUBIANA constate que les Architectes de bâtiments de France sont de plus en plus sensibles à la question de la déminéralisation des bourgs.

M. Michel VERDIER estime que ce changement de paradigme est à construire conjointement, au cas par cas. Il considère risqué de reproduire des projets tout faits qui ont fonctionné ailleurs sans prendre en compte les contextes spécifiques de chaque projet.

M. Thibaut MEURGEY, directeur du Parc, remercie l'équipe et les élus locaux pour la qualité de l'accompagnement et des projets mis en œuvre. Il estime que les scénarios de vulnérabilité à l'échelle locale, mobilisant les projections du GIEC et les données des habitants, sont des outils très pertinents pour éviter les mal-adaptations. Il s'agit ici d'une expérimentation à dupliquer localement et à diffuser sur d'autres territoires.

M. Grégory BLANC, sénateur du Maine-et-Loire, demande si le Parc a échangé avec les services de la Préfecture du Maine-et-Loire au sujet de la création d'une foncière pour la renaturation de zones artificialisées. Il estime nécessaire que le Parc soit capable de prendre sa pleine part dans la mise en place de ce projet.

À la demande de Mme Sophie TUBINA, M. Matthieu CLEMOT, référent éducation, présente les actions qui seront menées en matière de médiation culturelle. En 2025, le spectacle créé par Céline Verdier sera diffusé et le projet de création musicale « L'air de l'eau » en partenariat avec le Parc de la Brenne sera poursuivi. Il annonce que le thème des expositions, animations et conférences sera dédié en 2025 aux continuités écologiques avec des expositions intérieures et extérieures qui auront pour titre « Les chemins du vivant » et « Les paysages du vivant ». La Maison du Parc ouvrira seulement le 1^{er} avril, en raison de l'évolution du partenariat avec la SPL Tourisme Saumur-Val de Loire qui restreint la présence de ses agents dans les antennes locales.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la décision de la SPL de réduire ses heures d'ouverture en 2024 a eu pour conséquence pour le Parc la limitation de la présence de l'agent de la SPL à l'accueil de la Maison du Parc. Globalement, il reste à vérifier si la baisse constatée de la fréquentation des offices de tourisme est liée à ces changements d'horaires ou à la baisse de la fréquentation touristique.

M. Matthieu CLEMOT présente les actions éducatives du Parc pour 2024/25. 93 classes sont engagées soit plus de 2 000 élèves. Il indique que les chiffres sont stables comparativement à l'année 2023/24, mais rappelle que les années précédentes le Parc a dû baisser de manière importante les financements dédiés à l'éducation et donc le nombre de classes accompagnées.

M. Philippe DUBARRY, Vice-président de la Commission éducation, excuse Mme Jocelyne MARTIN, Présidente de cette commission, en annonçant qu'elle pourra à nouveau participer aux instances du Parc en 2025, après une année d'absence liée à des problèmes de santé.

Il rappelle qu'en 2024, le Parc a accompagné des structures d'éducation populaire en apportant une aide à l'ingénierie pour la conception de projets innovants. Cette démarche a permis d'expérimenter de nouvelles modalités d'actions pour le Parc et de renouer le partenariat avec les Directions départementales jeunesse et sports.

Il annonce des évolutions en 2025-2026 avec un changement des modes de financements des projets des écoles. Jusqu'à aujourd'hui, le Parc versait des subventions aux écoles, issues des subventions régionales. Afin de s'inscrire dans un cadre légal et de se conformer aux règles des marchés publics, cette modalité évoluera à partir de la rentrée scolaire 2025/2026. Ces évolutions permettront également d'améliorer la visibilité du Parc qui n'est pas toujours identifié par les communes et les habitants.

Mme Sophie TUBIANA complète en indiquant qu'il s'agit ici de s'inscrire dans la même logique qui a présidé à la reprise par le Parc de l'animation des MAEC. Cette évolution a permis au Parc de travailler en direct avec les agriculteurs et donc d'être très visible. Elle indique que l'intention ici n'est pas de reprendre au sein du Parc la réalisation des animations, mais de mettre en place des procédures d'appels d'offres pour recruter les intervenants. Elle explique que précédemment le Parc proposait aux enseignants de choisir des animations dans un catalogue. La logique serait inversée, les animations seront choisies à partir des projets pédagogiques des enseignants.

M. Philippe DUBARRY poursuit la présentation en évoquant le projet « École du dehors ». Il permet de faire vivre aux élèves une expérience personnelle en liaison avec la nature. Il signale qu'il ne

s'agit pas simplement de faire l'école dehors, à l'extérieur, mais bien de favoriser l'immersion dans les milieux naturels et de rendre les enfants acteurs de leurs apprentissages.

Il renouvelle son appel aux élus du Comité syndical pour rejoindre la commission. Cette dernière est aujourd'hui principalement composée d'intervenants. Ainsi, elle fonctionne comme un comité technique, mais pas assez comme une commission. Il lui semble important d'élargir le champ de vision de la commission en associant davantage d'élus.

Il termine son propos, en remerciant les contributions précieuses aux travaux de la commission éducation de Mme Dominique BACHELART, chercheuse en science de l'éducation, aujourd'hui à la retraite et qui se retire de la commission.

Mme Sophie TUBIANA remercie la commission et les agents pour le travail réalisé en précisant que l'éducation est une mission importante du Parc.

M. Jean-Michel MARCHAND, Président de la commission Biodiversité et M. Olivier RIQUET, Adjoint au responsable du service, présentent les actions 2025 en matière de biodiversité. Il remercie les agents pour leur travail et rappelle qu'il y a eu des mouvements en 2024 dans le service avec les recrutements liés au Fonds vert. Il indique au Comité syndical qu'il rencontrera l'ensemble du service prochainement.

M. Jean-Michel MARCHAND fait un point sur les actions en cours, celles qui se terminent et celles qui se poursuivent en 2025. Il souligne que le travail des agents du Parc consiste essentiellement dans la création et l'animation de dispositifs. Lorsque les projets sont mis en place, il est nécessaire de mobiliser de l'ingénierie financière pour restaurer les milieux naturels. Il affirme que l'on ne peut trouver les moyens nécessaires qu'à partir du moment où le projet est de qualité et où les élus et les acteurs sont mobilisés.

Mme Sophie TUBIANA informe le comité syndical que la session plénière de la Commission nationale pour la biodiversité a abordé le sujet de la réactivation du Plan National d'Action Rôle des genêts.

M. Jean-Michel MARCHAND indique que les informations sont assez pessimistes localement pour cette espèce emblématique du territoire.

M. Olivier RIQUET aborde plus spécifiquement deux actions de la programmation 2025, au-delà des activités plus régulières du service (ex. RNR, Natura 2000...).

La première en Région Pays de la Loire fait suite au programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN) en partenariat avec la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire et la Communauté de communes Baugeois-Vallée. Avec l'obtention de subvention du Fonds vert, le Parc peut assurer la continuité des opérations menées dans le cadre des TEN, notamment sur les sites identifiés de Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Beaufort-en-Anjou, Longué-Jumelles et Saint-Rémy-la-Varenne. Le travail du Parc consistera à accompagner les communes dans la faisabilité technique des opérations de préservation : plan de gestion, recherche de financements et suivi de travaux. Il précise que si les subventions du Fonds vert permettront l'animation du dispositif, des crédits complémentaires seront à rechercher pour financer les projets d'investissement.

M. Jean-Michel MARCHAND rappelle l'engagement du Parc de mener à terme les chantiers en cours et sa volonté de développer de l'ingénierie de projet et de l'ingénierie financière au service de la restauration de continuités écologiques.

M. Olivier RIQUET présente une action nouvelle en 2025 qui concerne l'animation de réseaux de gestionnaires de zones humides. Sur le secteur du Saumurois, le Parc assurera l'animation d'un réseau de gestionnaire de zones humides, accompagnera la rédaction de notices de gestion et appuiera la mise en œuvre de travaux de restauration. Le Parc renforce donc ici son action sur les zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la régulation du cycle de l'eau.

Cette démarche pourrait se décliner sur le territoire PNR du Syndicat Layon Aubance Louets, aux sources de l'Aubance et du Petit Louet, au sud-est du Parc. Cette action serait intégrée au Contrat territorial Eau du syndicat.

M. Jean-Michel MARCHAND témoigne de son intervention au Syndicat Layon Aubance Louets avec un sentiment de mobilisation très forte des élus sur ces sujets. Il évoque une piste financière

intéressante, l'Agence de l'eau étant prête à mettre des moyens en raison notamment du rôle important des zones humides face au dérèglement climatique.

M. Michel PONCHANT représente le Parc à la CLE du SAGE Layon Aubance Louets. Il demande à être informé en amont des projets en cours sur ce sujet.

M. Jean-Michel MARCHAND demande au Parc d'informer M. PONCHANT et Mme GUGLIEMI, membres de la CLE, des projets en cours et de faire remonter l'information au Président du syndicat.

Mme Sophie TUBIANA rappelle la démarche en cours de labellisation Ramsar. Il est demandé aux communes de soutenir la démarche par une délibération ou un courrier. Au printemps 2025 est prévue l'audition des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) des deux régions. En juin 2025 se tiendra la visite du CNPN, du Muséum national d'Histoire naturelle et de Ramsar France. En septembre 2025, le Parc effectuera les saisines nationales pour la demande d'inscription du site par le ministère de la Transition écologique.

Mme Sophie TUBIANA explique le contexte spécifique à la mise en œuvre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE2) en janvier 2025. Ces aides sont le corollaire de la PAC pour subventionner les pratiques agricoles vertueuses.

La nouvelle BCAE n°2 souhaite utiliser les sites RAMSAR pour définir les zones de cette réglementation. Les parcelles concernées devant être à la fois en zones humides et dans un périmètre RAMSAR. Elle estime que cela revient à diminuer la protection des zones humides.

Pour le Parc, les surfaces concernées sont estimées à 3 300 ha sur 140 000 soit 0,02 % de notre surface agricole. Cette réglementation interdirait les remblais et l'installation de nouveaux réseaux de drainage en zones humides. La réglementation en vigueur sur ce sujet est déjà fortement contraignante avec Natura 2000 et la loi sur l'eau. D'un point de vue technique, l'impact pour le territoire serait donc faible. Elle précise que toutes les parties prenantes ont fait état de leur désaccord : Parcs naturels, Conservatoire d'espaces naturels, Ramsar France, Chambres d'agriculture, syndicats agricoles... au plus haut niveau (ministères, Commission européenne).

Pour le Parc, Mme Sophie TUBIANA ne souhaite pas que le label RAMSAR soit utilisé à des fins réglementaires. Cela créerait une inégalité de traitement entre territoires et entre agriculteurs qui viendrait fragiliser la relation de confiance bâtie depuis de nombreuses années avec ces acteurs.

M. Jackie PASSET, élu référent Ramsar avec M. Philippe DUBARRY se réjouit que ce grand projet avance positivement avec l'avis favorable du dernier COPIL Natura 2000 en Indre-et-Loire. Il rappelle que la politique Natura 2000 est européenne, alors que le label Ramsar est géré au niveau international. La décision du Parc a été de se caler sur les périmètres des sites en Natura 2000. Il n'y a pas à avoir d'autre réglementation particulière. Aujourd'hui les deux sites français en cours de labellisation sont les Monts d'Arrée et la Loire des confluences.

M. Jackie PASSET remercie l'équipe du Parc, notamment M. Guillaume DELAUNAY et son homologue M. Philippe DUBARRY.

En conclusion, M. Thibaut MEURGEY détaille le tableau récapitulatif des Contrats de Parc.

La Présidente, Mme Sophie TUBIANA, fait procéder au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2025 qui sera présenté aux Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

2. Décision modificative 1-2024

Mme Sophie TUBIANA expose que, sur l'exercice 2023, une avance de 3 318,00 € a été versée au prestataire Makina Corpus dans le cadre du marché pour le développement de la plateforme Géotrek.

En 2024, le montant de l'avance a été déduit de la facture finale. Il convient désormais de passer les écritures d'ordre au chapitre 041 afin d'émettre un mandat au compte 2032 pour 3 318,00 € et

un titre au compte 237 pour le même montant. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire, c'est-à-dire sans mouvement de trésorerie.

La proposition arrondie à 3 320,00 € de décision modificative n°1-2024 est la suivante :

Section investissement - dépenses		Section investissement - recettes	
Chapitre 041 – 2032 : Frais de recherche et de développement	3 320,00 €	Chapitre 041 - 237 avances et acomptes sur commandes d'immobilisations incorporelles	3 320,00 €
Total	3 320,00 €	Total	3 320,00 €

La Présidente, Mme Sophie TUBIANA, fait procéder au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent la décision modificative n° 3-2023 ci-dessus ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

3. Adhésion au contrat collectif de Prévoyance proposé par le CDG - Protection sociale complémentaire (PSC) – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la protection sociale complémentaire (PSC) devient obligatoire au 01/01/2025 dans les collectivités et établissements publics avec une participation minimum de l'employeur de 7 €.

Pour rappel, la PSC intervient après le 90^{ème} jour d'arrêt de maladie ordinaire pour compenser le passage à demi-traitement, durant 9 mois maximum, lorsque l'agent est en maladie ordinaire. Elle intervient également en cas d'accident de service. Elle permet aux agents d'obtenir le versement d'indemnités journalières qui s'ajoute au demi-traitement à hauteur de 90% ou 95% (au total) selon les modalités du contrat.

Le Parc a mis en place une participation à hauteur de 10 € depuis le 19 octobre 2012.

Seuls 17 agents titulaires (CNRACL) et 3 agents contractuels (IRCANTEC) sont couverts par la PSC à ce jour, sur la base de contrat individuel labellisé, soit au total 20 agents sur les 31 ETP. Les 11 agents restants n'ont pas de prévoyance maintien de salaire.

Au 1^{er} janvier 2025, les mutuelles qui proposent la Prévoyance Maintien de salaire seront obligées de se mettre en conformité avec les textes de 2022, notamment concernant l'invalidité qui n'était pas prise en compte jusque-là.

Les cotisations prélevées sur les salaires des agents vont donc augmenter. Parc exemple, un agent qui est prélevé sur son salaire d'un montant de 66 € en 2024 au titre de la PSC sera prélevé de 99 € au 1^{er} janvier 2025.

À ce jour au Parc, les agents adhèrent selon leur choix à une des deux mutuelles suivantes, la MNT ou la Mutuale familiale. 11 agents adhèrent à la MNT et 9 à la Mutuale familiale.

Le Centre de gestion du Maine-et-Loire (CDG 49) a proposé au Parc d'adhérer à un contrat collectif de Prévoyance avec couverture de l'incapacité temporaire de travail et de l'invalidité.

La PSC devient obligatoire pour l'ensemble des agents du Parc (sous conditions d'ancienneté pour les agents en contrats) puisqu'il s'agit d'un régime collectif de Prévoyance à adhésion obligatoire.

Actuellement, le Parc participe à hauteur de 200 € par mois, pour 20 agents.

En cas d'adhésion au contrat collectif, le Parc devra participer à hauteur de 50%, soit un montant estimé à 633 € ou 731 € par mois selon le taux de cotisation retenue 1,30% (avec des indemnités journalières à 90%) ou 1,50% (avec des indemnités journalières à 95%) pour l'intégralité des agents. L'augmentation prévisionnelle sera de 433 € ou 531 € par mois selon le taux de cotisation retenue pour la couverture de l'intégralité des agents.

Par ailleurs, la commission des Finances précise que le contrat collectif est prévu pour 6 ans avec une augmentation plafonnée à 15% à partir de la 4^{ème} année et qui devra être justifiée le cas échéant.

Dans ce cadre, la commission des Finances, a émis un avis favorable lors de la réunion du 19 novembre dernier, et propose :

- d'adhérer au contrat collectif de Prévoyance proposé par le CDG 49 et à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance
- de souscrire au taux de cotisation de 1,30% correspondant aux indemnités journalières à 90%

La Présidente, Mme Sophie TUBIANA, fait procéder au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
- ✓ autorisent la souscription à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- ✓ décident la participation financière à la cotisation des agents à hauteur de 50%.

4. Tableau des effectifs

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le Comité syndical a créé, par délibérations successives, quatre postes occupés par des agents contractuels en contrat de projet sur les missions Natura 2000 MAEC, aires protégées, stratégie foncière et renaturation des villes et villages.

Les missions sur ces emplois n'étant pas terminées, les postes doivent être prolongés respectivement sur les durées indiquées dans le cadre « emplois à prolonger » dans le tableau des effectifs ci-dessous, conformément aux financements et aux arrêtés de subvention obtenus.

Par ailleurs, un poste permanent de paysagiste étant vacant - l'agent titulaire étant en disponibilité - une déclaration de vacance sera effectuée et une offre d'emploi sera publiée, afin de recruter un agent titulaire. Ce poste sera ouvert aux agents contractuels.

Mme Sophie TUBIANA indique que cette modification permettra de pérenniser cet agent, sachant que le titulaire en disponibilité conserve ses droits à réintégrer la structure s'il le souhaite. Quatre agents sont actuellement en disponibilité au Parc, ce qui précarise les agents contractuels embauchés sur ces postes.

	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 14/12/2024
--	-----------	--------	----------	---------------

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Attaché	A	1	Directeur	
Attaché principal	A	1	Directrice Adjointe	
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	
Attaché principal	A	1	Responsable du service administratif et financier - RH	
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Adjointe chargée des affaires administratives et financières	
Rédacteur	B	1	Chargé de mission communication	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif	C	1	Assistante RH	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
Adjoint administratif	C	1	Assistance aux services opérationnels	En cours de recrutement

AGENTS TITULAIRES FILIÈRE CULTURELLE

Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la Maison du Parc	Disponibilité du 13/10/2024 au 12/10/2026
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la Maison du Parc	
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	

AGENTS TITULAIRES FILIÈRE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission eau, RAMSAR et mission Val de Loire	
Ingénieur Principal	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Disponibilité du 01/01/2025 au 31/12/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Disponibilité jusqu'au 15/06/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	Disponibilité du 20/11/2024 au 19/11/2025
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	

AGENTS NON TITULAIRES

Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	CDI
Attaché	A	1	Chargé de mission transition écologique et sociétale, adaptation au climat	Contrat de projet du 19/04/2024 au 18/04/2025
Rédacteur	B	1	Chargé de mission référent éducation et assistant tourisme	CDD de 2 ans du 01/05/2024 au 30/04/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Contrat de projet 24 mois du 01/02/2023 au 31/01/2025
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN aggro Saumur	Contrat de projet du 15/02/2024 au 05/04/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission NATURA 2000 MAEC	Contrat de projet du 01/01/2024 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargée de mission patrimoine Natura 2000	CDD 2 ans du 01/04/2024 au 31/03/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 03/10/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 01/11/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Renaturation	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 15/11/23 au 31/12/24
Attaché	A	1	Chargé de mission éco-développement	Contrat de projet 2 ans et 9 mois du 01/09/2024 au 31/05/2027

EMPLOIS A PROLONGER

Ingénieur	A	1	Chargé de mission NATURA 2000 MAEC	Contrat de projet 1 an du 01/01/2025 au 31/12/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées	Contrat de projet 1 an du 01/01/2025 au 31/12/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	Contrat de projet 1 an du 01/01/2025 au 31/12/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Renaturation	Contrat de projet 1 an du 01/01/2025 au 31/12/2025

La Présidente, Mme Sophie TUBIANA, fait procéder au vote.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la prolongation des emplois de chargés de mission sur les missions Natura 2000 MAEC, aires protégées, stratégie foncière et renaturation des villes et villages, pour une année
- ✓ autorisent Madame la Présidente à proroger les contrats de projet sur les missions Natura 2000 MAEC, aires protégées, stratégie foncière et renaturation des villes et villages,
- ✓ autorisent Madame la Présidente à recruter un paysagiste sur un poste permanent, ouvert aux agents contractuels au titre du L332-8 2° du CGFP,
- ✓ Adoptent le tableau des effectifs à la date du 14 décembre 2024.

5. Informations et questions diverses

▪ **Charte : attente de l'avis final du ministère de la Transition écologique**

Mme Sophie TUBIANA rappelle ses propos introductifs. L'avis final du ministère de la Transition écologique n'a toujours pas été reçu. Le Comité syndical ne peut donc pas valider le projet de charte en l'état. Le Parc devra reconvoquer un Comité syndical exceptionnel en début d'année, après réception et prise en compte de l'avis final, pour délibérer sur le projet de charte finalisé.

Cependant, en date du 4 décembre, la DREAL des Pays de la Loire a fait état au Parc du retour des ministères suivants :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (DHUP/EARM2)

- demande de clarifier plus précisément au sein de chacune des mesures les dispositions pertinentes à transposer dans les SCoT = mesures déjà identifiées par un pictogramme, sans proposer de déclinaison afin de respecter le principe de libre administration des collectivités,
- demandes d'ajustements de quelques éléments rédactionnels à la marge.

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

- demande à retirer « Assurer le service de police de l'environnement sur le territoire par la coopération et le commissionnement de nouveaux acteurs » = En vertu de l'article L415-1 du Code de l'environnement, les parcs naturels régionaux ont la possibilité d'assermenter des agents, notamment les conservateurs des réserves naturelles régionales. Concernant le PNR Loire-Anjou-Touraine, et aux vues des infractions répétées constatées sur les RNR et les sites en APB, le syndicat mixte s'est engagé dans une réflexion pour étudier l'opportunité d'assermenter un ou plusieurs agents. Au niveau national, une dizaine de parcs naturels régionaux ont assermenté des agents, certains de longue date. Localement, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire (signataire de la charte) a d'ores et déjà engagé une procédure d'assermentation pour au moins un agent intervenant sur les espaces naturels sensibles du territoire,
- demande de renommer l'action « Réguler les atteintes à l'environnement » par « Veiller aux risques d'atteintes à l'environnement » = Modification « Veiller aux risques d'atteintes à l'environnement et faciliter leurs résolutions »,
- demande de citer systématiquement l'Office National des Forêts (ONF) ainsi que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) dans les partenaires associés aux actions,
- demande d'ajustements de quelques éléments rédactionnels à la marge.

Ministère de l'Intérieur (DGCL)

- rédiger les statuts au présent de l'indicatif plutôt qu'au futur,
- corriger les tranches de cotisations (de 10 000 à 19 999 habitants...).

Ministère des Armées

- s'assurer que les forces armées puissent assurer leur mission de sûreté, de police ou d'assistance aux personnes par le survol du périmètre de PNR par aéronefs.

Concernant les demandes du ministère de l'Agriculture, Mme Sophie TUBIANA rappelle que l'assermentation des agents est une possibilité offerte par le Code de l'environnement mise en œuvre dans d'autres Parcs. Elle propose le maintien de cette possibilité dans la charte. Elle indique que cette hypothèse est importante, notamment compte tenu du manque de moyens de l'OFB.

M. Thibaut MEURGEY précise que la mention concernant l'assermentation potentielle des agents est valable pour tous les signataires de la charte. Le Département d'Indre-et-Loire a d'ores et déjà assermenté en agent dans le cadre de sa « brigade verte ».

Un échange est en cours entre le ministère de la Transition écologique et celui de l'Agriculture pour arriver à un compromis rédactionnel sur ce sujet.

Mme Sophie TUBIANA remercie chaleureusement les membres du comité syndical et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier ROUSSEAU
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Michel PONCHANT
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Didier GUILLAUME
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Absents excusés :

M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou	Mme Catherine BAUDRY, Neuillé
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes	Mme Denise DARTEIL, Tuffalun
Mme Aurélie DUCHESNE, Brissac-Loire-Aubance	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	

Absents ayant donné procuration :

M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard, à Mme Armelle PONCET
M. Loïc BIDAULT, Saumur, à Mme Aurélie DUCHESNE
Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire, à Mme Sophie CHARRIER
M. Pascal MARIE, Villebernier, à M. Vincent LÉPY
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps, à M. Rodolphe BRIOUDE
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Denise DARTEIL

Absents excusés :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
Mme Jacqueline TREUILLIER, Dénezé-sous-Doué
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
M. Guy LANDAIS, Épieds
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Claude DURAND, Rou-Marson
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois

Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny
M. Patrick BECK, Turquant
M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Jean BROUARD, Verrie
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

Mme Maïté POUZET, Anché
M. Thierry AMIRAL, Beaumont-en-Véron
M. Philippe DUBARRY, Benais
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Damien BARON, Cinais
M. Christian SAGET, Continvoir
M. Jean-Claude VOISIN, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Lionel HEGRON, Huismes
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
Mme Martine NEVEU, Lémeré
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré
Mme Amélie THIBAUT, Luzé
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
Mme Maria LEPINE, Villandry
M. Christophe LOYAU-TULASNE, Tours Métropole Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Hubert De CHAMPS
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux, à M. Loïc De la PORTE du THEIL
Mme Claudine LECLERC, Braslou, à Mme Martine NEVEU
M. Claude VASSEUR, Brizay, à M. Jean-Claude VOISIN
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux, à M. Lionel HÉGRON
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine, à M. Philippe RÉAL
M. Gérard MARULA, Thizay, à M. Peter VAN STAALDUINEN
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers, à Mme Sylvie CHEVALET
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Philippe DUBARRY
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre, à M. Jean-Marie KUZIOR

Absents excusés :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire
M. Damien DOUCET, Courcoué
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
M. Vincent GASSELIN, Gizeux
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin
Mme Hédia GHANAY, Langeais
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Gilles ROSALIE, Restigné

Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
M. Philippe RÉAL, Rivarennnes
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Laurent BODIN, Theneuil
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Stéphane ROY, Trogues
M. Didier DOUCHET, Vallères
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne